

Contribution d'Europe Écologie Nord-Pas-De-Calais à l'enquête publique concernant un atelier d'élevage avicole à Acquin-Westbecourt

Europe Écologie Les Verts Nord-Pas-De-Calais émet un avis négatif concernant ce projet et souhaite qu'il soit réorienté vers la production de qualité pour le marché local.

RISQUES SUR LES RESSOURCES EN EAU ET LA QUALITÉ DES SOLS

La commune d'Acquin-Westbecourt se situe dans une zone à forte vulnérabilité pour la ressource en eau selon le rapport final de BRGM en 2009 concernant les aquifères du Nord-Pas-de-Calais pour le ministère de l'environnement. Dans sa cartographie interactive, la DREAL classe la zone en mauvais état qualitatif des eaux souterraines alors que l'objectif était de parvenir à un bon état en 2015. Le SCOT de l'Audomarois alerte sur la nécessité de travailler à un meilleur état des eaux. Dans ce contexte, prévoir des épandages supplémentaires dans la zone ne semble pas raisonnable.

D'autres questions se posent : En raison du turn-over nécessaire, mais aussi des épisodes d'inondation récurrents, qui vont croissants avec le réchauffement climatique en cours, quelle garantie avons-nous qu'il n'y aura pas de pollution du sol et des eaux ? Les moyens de surveillance et de dépollution seront-ils en proportion de ces risques ?

Il est à noter que l'étude d'impact s'appuie sur des documents de référence sur les techniques d'élevage intensif des volailles datant de 2003 alors qu'un nouveau guide de la commission européenne est sorti en 2017. Celle-ci doit donc être revue.

INCOMPATIBILITÉ AVEC LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET DES MARAIS D'OPALE

- Orientation 4 : gestion durable de l'eau (voir ci-dessus)

- Orientations 1-2-3 : Biodiversité

Quid du suivi des **impacts sur l'environnement**? Rien n'est prévu pour cela. La question de la protection d'espèces de chauves-souris particulièrement vulnérables n'est pas assez étudiée, sachant que c'est tout l'éco-système qui va être modifié par l'introduction de produits phyto-sanitaires en proportion de la taille de l'exploitation.

- Orientation 5, mesure 12 : Lutter contre le changement climatique

L'implantation du site en question provoquerait une hausse des émissions de GES, ce qui serait contraire à la mesure 12 de la charte du Parc « Expérimenter une recherche-action « facteur 4 » (division par 4 des rejets de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de communes ou de quartiers ». Le transport des volailles en Allemagne correspondrait à plus de 50 000 Km annuels en camion. Il serait donc plus pertinent de s'orienter vers une production à destination du marché local et régional (6 millions d'habitants en Hauts de France, 200 000 habitants dans le Parc Naturel régional, proximité des villes de Boulogne, Calais, Saint-Omer).

- Orientation 6, mesure 14 : préoccupations environnementales

La question brûlante des **perturbateurs endocriniens** n'est pas évoquée : tôt ou tard la société civile demandera des comptes à ceux qui, *tout en sachant*, car plus personne ne l'ignore, ont continué à signer des blancs-seings à des usines à cracher ces poisons à l'origine de la plus grande épidémie mondiale que l'humanité ait jamais connue. Anticiper la réglementation ici est une question vitale.

- Orientation 9 : Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale (Voir ci-dessous)

UN CONTRE-SENS ÉCONOMIQUE

Les tenants et les aboutissants du projet restent hors du champ de l'enquête:

Quid du *montage bancaire*? Quid de l'*entreprise allemande* d'où viennent et où repartent les volailles? Quelle garantie avons-nous que l'on ne va pas se retrouver d'ici quelques temps avec une exploitation au bord de la faillite, avec pour unique issue par exemple de produire plus encore, de tirer vers le bas les règles de sécurité et d'hygiène pour ne pas déposer le bilan ? En cas de faillite, qui se porte garant pour démonter l'usine et dépolluer le site? Sera-ce à la population locale de payer?

Il est évident aujourd'hui que les exploitations qui s'en sortent économiquement sont celles qui ont fait le choix de la qualité, des labels et/ou du bio pour le marché local. Les entreprises agricoles qui maintiennent l'option de l'agriculture conventionnelle pour

l'exportation se trouvent dans une spirale des coûts d'investissements toujours plus élevés dans un marché trop concurrentiel et des cours volatils. On risque fort d'ici quelques années de voir se multiplier les friches industrielles au cœur de nos campagnes, des agriculteurs surendettés et épuisés venir grossir le rang des chômeurs voire pire, tant le taux de suicide y est déjà terrible.

La question de l'**avenir économique de telles exploitations** est d'ailleurs plus que jamais d'actualité: **Nestlé**, première entreprise agro-alimentaire du monde, vient d'annoncer un plan pour ne plus acheter aucun oeuf issu de poulaillers industriels, dès 2020 en Europe, ce pour l'ensemble de sa production mondiale.

<http://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/35992/nestle-bannit-oeufs-poules-cage>

Le bannissement de la viande issue d'élevages industriels suivra nécessairement, pour les mêmes raisons de pressions des consommateurs suite aux scandales à répétition de ce type d'exploitations. Cela nous amène à évoquer la question du bien-être animal : comment l'animal ne peut-il pas souffrir dans les conditions d'un élevage qui prévoit d'accueillir 100 800 volailles sur un même site d'exploitation ? Dans ce type d'élevage, les volailles, qui ne voient jamais le jour, sont contraintes de boire à la pipette.

C'est tellement vrai que nous avons dans la région une autre entreprise, **Licques Volailles**, (groupement des producteurs de Volailles de Licques pratiquant l'élevage en plein air, de façon fermière) qui prospère et **cherche aujourd'hui des agriculteurs pour faire de l'élevage bio** ("*La porte est ouverte pour les éleveurs et la main d'oeuvre*": Julien Saint Maxent, directeur de Licques Volailles, dans l'Indépendant du 9 novembre 2017). Quel impact aurait d'ailleurs sur l'image d'un de nos fleurons régionaux la proximité avec un élevage industriel ? N'est-ce pas là qu'il faille faire porter l'effort public, travailler à encourager les investissements bancaires, mobiliser les force vives de la Région ? N'est-ce pas là que se trouvent les vrais emplois de l'agriculture de demain ? Quel sens à nuire à une entreprise locale prospère, génératrice de nombreux emplois, pour un emploi qui existe déjà (celui de M. Pruvost) ?

Enfin n'y a-t-il pas incompatibilité avec l'effort politique réel et continu du territoire dans le sens d'un **tourisme de qualité pour tous**, qui a permis le développer sentiers de randonnée, trails, VTT, rando-rail, train touristique, centres équestres,... qui rend notre pays lumbrois attractif pour tous, du golfeur à la personne en situation de handicap (Maison de Pierre à Bouvelinghem)? Une des parcelles d'épandage se situe ainsi à côté de la Maison de Pierre, là où les résidents ont l'habitude de venir faire du poney. Cette structure innovante est l'une des seules de France, qui en manque cruellement, elle permet aux aidants des personnes en situation de handicap un peu de répit, en sachant leur proche dans une pension de vacances à la campagne. Et certainement il y a encore plein de projets dans les cartons et dans les têtes, en gîtes d'accueil, vente de produits fermiers, activités de plein air, écotourisme... N'est-on pas en train de donner un coup d'arrêt à des années d'effort et d'investissement qui font la joie et la fierté de tous?

Pour toutes ces raisons, Europe Écologie Les Verts estime ce projet déraisonnable d'un point de vue économique, environnementale et social. EELV demande que le projet soit réorienté dans un sens plus durable, en cohérence avec les dynamiques du territoire et les attentes légitimes de la population.